

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 31 octobre 2008

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL et Sylvie CAGNARD.

Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL THIEVEND, Alain VIARD.

Absents : Messieurs Lionel BOCHET, Joël BRAISAZ, Christian FAVRE-LAMARINE, Jean Pierre SPECIA Xavier DESMARETS qui donne pouvoir à Patrick Cuvex-Combaz

Secrétaire de séance : Madame Victoire BRAISAZ

Madame le maire et Le Conseil Municipal présente leurs sincères condoléances à Lionel BOCHET pour la disparition de sa maman EVA BOCHET.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26/09/2008.

LE CONSEIL,

ACCUEILLE les délégués de « La Poste »

Messieurs DERUAZ et ROSSET présentent la politique de gestion de « La Poste » et la situation du bureau d'HAUTELUCE.

Les missions de service public prévues par le gouvernement lors de la signature du contrat de service 2008-2012 avec La Poste, intervenu le 22 juillet 2008, confèrent à la Poste certaines obligations.

Cependant, l'évolution du groupe « la Poste » désormais partagé en 4 services, va progressivement voir le désengagement du maillage postal en milieu rural. En effet, l'objectif de rentabilité ne permettra pas de conserver des services de proximité non « rentables ». C'est le cas de la Poste d'Hauteluce.

Sauf décision de prise en charge par la collectivité du service de proximité (courriers, colis, retraits, écritures bancaires simples...) le bureau de poste d'Hauteluce ne sera ouvert que 2 heures par jour, dans un premier temps, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Sachant qu'une aide financière est actuellement proposée, par le Conseil Général, pour la part investissement et par « La Poste » pour la part fonctionnement et ceci pour une durée de 2 ans ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire (matériel informatique, formation du personnel, coffre fort, banque...) il est souhaitable que la décision soit prise sans tarder, de prendre en charge le service postal à Hauteluce.

En effet, bien que Madame le Maire n'adhère pas à la Politique de La Poste, il n'en demeure pas moins, que c'est un service public d'intérêt général, dont l'importance de la part de lien social est indéniable envers la population.

Le Conseil devra se prononcer avant le 31 décembre 2008 pour ou contre l'ouverture d'une agence postale en Mairie, à raison de 3 heures d'ouverture au public par jour, 5 jours par semaine.

TRAVAUX

Contournement : Le point est fait sur l'avancement des travaux.

Le groupement d'entreprises Bianco à réalisé 50% du mur en pierres, la construction des contreforts se poursuit. La Sté Bianco sollicite un prolongement du délai d'exécution, compte tenu des 21 jours d'intempéries supportés.

Le mur en sous œuvre au niveau de Mr Meilleur se termine. La réalisation des captages des eaux pluviales, l'enfouissement des câblages d'électricité en basse tension ainsi que la mise en place de l'éclairage public se poursuit.

VC n° 1 : Les chasses roues, les drains, l'enfouissement des câblages télécom sont terminés. Les enrobés sur les parties d'élargissements sont réalisés. Un tapis de finition sera exécuté en 2009, afin que la voirie se stabilise préalablement.

Le Planay : La société Sofiter STM termine la paroi clouée. Le drain à l'aval du mur est en cours, ainsi que le mur de soutènement. Les enrobés seront réalisés au printemps 2009.

Les Grosses Pierres : le renforcement du mur de soutènement est terminé.

Enrobés : Le programme 2008 s'achève. Les coûts de mise en œuvre sont les suivants :

La route des Prés, en direction des Grangettes 10 400,94 €

La route des Côtes, section avale 78 332,74 €

Les «reprises» sur la VC n°1 en direction de l'Echeru 18 025,22€

La Voirie communale n°1 105 733,80 €

La route des Crêtes, part 2008, 105 733,80 €

La route des Crêtes, part 2009, 82 427,80€

Les caveaux : Compte tenu des fortes pluies, un affaissement de terre s'est produit. Il a nécessité la mise en place d'un mur de soutènement. La Société Martoia a été mobilisée en urgence afin d'éviter des dégradations supplémentaires. A ce jour les travaux sont terminés. La mise à disposition de 2 ouvrages a été possible pour la Toussaint pour les deux personnes inhumées provisoirement dans le caveau communal.

Le Conseil approuve la proposition du Maire de ne pas inclure le coût de ce mur de soutènement dans le calcul du prix de vente des caveaux, ces derniers étant cédés à prix coutant soit 4 032.55 € le caveau de 4 places.

Rénovation Mairie : Le cabinet d'architecte « Tornassat » travaille sur un projet d'aménagement intérieur du bâtiment de la Mairie.

Pistes Les Jorets/La Barme :

Les travaux de reprofilage, réalisés par la Régie des Remontées Mécaniques, sont en cours sur la partie haute. L'enfouissement des réseaux « neige » sont réalisés à 70%.

Ecomusée/ sentier thématique de découverte :

Lors de la décision de rénovation de l'écomusée en lien avec la mise en place d'un produit touristique innovant sur le territoire, il avait été conjecturé la nécessité d'accompagnement par un technicien issu d'une formation de développement touristique. La personne pressentie pour cet accompagnement ne disposant pas, sur son calendrier de travail, du temps nécessaire il est proposé de procéder à l'embauche d'un chargé de mission pour une durée de 6 mois éventuellement renouvelable pour faire face à ce travail ponctuel.

Eglise : suite à l'infestation par des insectes xylophages qui ont été traités en septembre 2007, par procédé de fumigation au fluorure de sulfuryle, il avait été constaté des dégradations de certaines pièces et statues de l'Eglise St Jacques d'Assyrie (retable, tabernacle, chaire à prêcher, statue de l'enfant Jésus). Des travaux de conservation sont nécessaires. Une estimation a été demandée à une entreprise spécialisée par le Conservateur des antiquités et objets d'arts de la Savoie.

Le coût de la restauration s'élèverait à 29601 €.

Le Conseil accepte la programmation des travaux et charge Madame le Maire de solliciter auprès du Conseil Général et de la DRAC, une subvention, la plus élevée possible.

DICRIM

Le Conseil a pris connaissance du **D**ocument **I**nformatique **C**ommunal des **R**isques **M**ajeurs qui a été rédigé, conformément à la loi du 13 août 2004 et notamment à l'article 13, en collaboration avec Arlysère, relatif à la modernité de la sécurité civile, et remis à chacun de ses membres lors du précédent Conseil. Le Conseil approuve ce document et charge Madame le Maire de sa diffusion.

BAIL COMMERCIAL

Le Conseil consent à souscrire, pour une durée de 3 ans renouvelable, un bail commercial à Madame POUSSARD Anne-Sophie pour les locaux disponibles au rez-de-chaussée du bâtiment « l'Ormet B ».

Le montant de la location mensuelle est fixé à 250 €.

Des conditions préférentielles seront consenties, pendant la période d'installation, visant à soutenir le développement d'une activité au chef-lieu, pour le maintien des habitants et un attrait touristique du village.

CREATION de COMITES LOCAUX de GESTION FONCIERE

Dans un contexte de forte concurrence de l'usage du foncier sur certains secteurs de notre territoire, les comités locaux seront un lieu de concertation entre les élus, représentants de la population et agriculteurs, visant à élaborer et proposer des solutions équilibrées d'aménagement. Ils aborderont également les problématiques de renouvellement du tissu agricole et de la gestion des espaces menacés par la friche.

Dans le cadre de la création des comités de gestion foncière des espaces agricoles, la commune d'HAUTELUCE désigne Victoire BRAISAZ et Evelyne PROVINSIAL pour la représenter.

SECOURS

Madame le Maire fait le point sur les secours sur piste pour la saison hivernale 2008/2009. Le Conseil approuve :

- Les conventions relatives à la distribution des secours avec les deux stations, Les Saisies et Val Joly ;

- Les tarifs d'évacuation par les deux services des pistes (un accord est intervenu afin d'intégrer 15 € de frais de traitement par dossier);
- La convention de transports sanitaires avec la Sté Savoie Ambulances

REGIES

1) Madame le Maire rappelle que le départ de Monsieur Jean Pierre SPECIA de la police municipale, nécessite un changement de régisseur au niveau de la régie d'encaissement des amendes forfaitaires. Le Conseil décide de nommer Monsieur BAILLE Jérôme, brigadier chef principal de la police municipale, régisseur de la régie d'encaissement, en cas d'indisponibilité il sera suppléé dans cette tâche par Mme Mireille Canova.

Le Conseil charge Madame le Maire des dispositions règlementaires.

QUESTIONS DIVERSES

Comptes rendus de réunions

Le Conseil prend connaissance des différents comptes rendus :

- de la commission sécurité des pistes des communes d'Hauteluçe/Villard/Val Joly en date du 15 octobre
- des Conseils Communautaires de la Communauté de Communes du Beaufortain des 29 septembre et 13 octobre, de la commission piscine du 30 septembre de la commission sentiers du 22 octobre
- des Conseils syndicaux du SIVU SCOT et d'ARLYSÈRE du 22 octobre

Remboursement frais

Le Conseil est informé, que suite à un acte de vandalisme, portant sur la détérioration des toilettes publiques, dans la zone de loisirs du Chozal, les coupables ont été identifiés. Un accord est intervenu avec les intéressés, portant sur le remboursement des frais engagés pour le remplacement de la porte, soit, prise en charge par les deux familles de chacune 72,97 €.

Bibliothèque :

Le service bibliothèque sollicite la mise en place d'une boîte afin de permettre un retour de livres hors période d'ouverture de la bibliothèque.

Formation des élus :

Proposition et inscription des élus intéressés à une formation programmée à leur attention : la dette et les offres bancaires.

Repos dominical

Le Conseil accepte la demande soumise par la Fédération Professionnelle des Entreprises du Sport et des Loisirs pour une dérogation au repos dominical. Cette dérogation couvre la période commençant le 23 novembre 2008 jusqu'au 6 septembre 2009 inclus.

Dégrèvement taxes

Madame le Maire rappelle que nous sommes régulièrement sollicités par des administrés afin d'obtenir des dégrèvements sur des taxes d'habitations sous prétexte que des locaux ne sont pas occupés.

Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal, se prononce défavorablement à l'acceptation d'une mesure de dérogation sur simple demande.

En effet, une démarche règlementaire est prévue et il convient de la respecter.

Il s'agit de prouver que les locaux sont inoccupés et vides de tous meubles (pas de consommation d'eau, ni branchement électrique, constat de police que les locaux ne sont pas aménagés, même succinctement....)

Chantiers de jeunes

Le Conseil est informé d'une proposition de chantier de jeunes « Concordia » sur notre territoire.

Dossiers en jugement :

Le Conseil est informé qu'en date du 2 octobre 2008 le Tribunal Administratif de Grenoble rejette la requête de Messieurs Mazzochi, Orcel et la Société Eryann concernant leur demande d'annulation d'un permis de construire délivré au bénéfice de M. Raynaud Jean François

Ils sont condamnés aux dépens et devront verser solidairement la somme de 750 € à la commune en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

11 NOVEMBRE , la cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 11 heures 45

Un apéritif sera offert aux participants.

DATE du PROCHAIN CONSEIL : 28 novembre 2008 à 20 heures